

ESPACE CLIENTS

1. CONDITIONS GENERALES DE VENTE CLIENTS PARTICULIERS - VENTES COMPTOIR

1. La transmission d'une commande implique que notre client a pris connaissance et accepte nos conditions générales de vente.
2. Tous nos délais sont donnés à titre indicatif.
3. Les livres ou autres fournitures ne sont ni repris ni échangés, sauf erreur de notre part.
4. Aucun acompte ne sera restitué sauf en cas d'épuisement, de réimpression ou de non enlèvement dans les 30 jours ouvrables qui suivent après que le client a été prévenu de la disponibilité de sa commande.

2. CONDITIONS GENERALES DE VENTE CLIENTS AUTRES QUE « PARTICULIERS »

1. La transmission d'une commande implique que notre client a pris connaissance et accepte nos conditions générales de vente.
2. Nos offres sont faites sans engagement et sous réserve de vente ou dans la limite des stocks. Elles sont sujettes à révision entre autre en cas de hausse des salaires et charges sociales ou des matières premières. Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et n'entraînent aucune obligation formelle.
3. Nos ventes sont conclues à compte ferme. Les marchandises livrées ne peuvent être retournées qu'avec l'accord préalable de notre société. Le client prendra à sa charge les frais de retour sauf si l'erreur est due à une erreur de nos services.
4. Seules les réclamations écrites qui nous parviennent sous les 8 jours après réception des marchandises seront prises en considération.
5. Nos factures sont payables à notre siège social, au comptant ou à l'échéance mentionnée sur la facture.
6. En cas de non paiement des factures à l'échéance, nos livraisons peuvent être interrompues sans avertissement préalable. Les marchandises livrées restent notre propriété jusqu'au règlement complet du montant de nos factures, ci-incluant, la somme principale, les majorations stipulées, les intérêts et les frais.
7. Faute de paiement à l'échéance, le montant est majoré d'office, sans mise en demeure, de 10% à titre de dommages-intérêts forfaitaires avec un minimum de 25 euros. Suivant les mêmes conditions, un intérêt de retard égal aux intérêts légaux aux intérêts légaux majorés de 2% est par ailleurs dû.
8. En cas de litiges, les tribunaux francophones de Bruxelles Capitale sont seuls compétents. Aucune clause attributive de compétence autre n'est acceptée.